

CT DO du 13 décembre 2019

POINT 6 – Projet d'arrêté portant pérennisation de l'organisation du travail des contrôleurs de la circulation aérienne de l'organisme Pyrénées

L'arrêté du 21 décembre 2017 portant création d'une expérimentation d'évolutions de l'organisation du travail des contrôleurs de la circulation aérienne de l'organisme Pyrénées (plus communément appelée « expérimentation RH Pyrénées »), définit dans son annexe « Mesures expérimentées et évaluées » un cahier des charges à respecter.

La période d'expérimentation commençait le 1er avril 2017 et se terminait le 1er juin 2018. L'arrêté du 14 mai 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2017 a prolongé cette expérimentation jusqu'au 31 décembre 2019.

Le comité de suivi de l'expérimentation RH a montré que l'ensemble du cahier des charges a été respecté, point acté en CT de l'organisme Pyrénées.

Le présent arrêté a pour objet de pérenniser l'expérimentation selon un cahier des charges identique.